

REUNION DU 3 SEPTEMBRE 2009

L'an deux mil neuf, le trois septembre à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au nombre de onze sous la présidence de Véronique BERR, Maire.

Date de convocation : 26 août 2009

Etaient présents : Mmes et Mrs BERR Véronique, BILLY Brigitte, BLANCHET Pascal, de DREUILLE Mayeul, LACARIN Marie-Françoise, MEILLEREUX Françoise, MELLOUX Michel, RABY Benoît, RIBIER Jean-Charles, THIERY Fabienne, TUIZAT Georges.

Etaient absents représentés : Mrs. BERTHON Damien, LEMMET Jean-Luc, SERGERE Marilyne, POTEAUX Thierry.

Secrétaire de séance : M. Benoît RABY

Le compte rendu de la dernière séance a été adopté à l'unanimité.

SENS DE CIRCULATION RUE DU COMMERCE :

Compte tenu des aménagements du centre bourg qui se terminent, il est étudié le sens de circulation qui conviendrait le mieux pour assurer le plus de sécurité rue du Commerce et autour de l'église.

La rue du Four Banal et la rue des Marchands sont déjà en sens unique, les sens interdits se trouvant au départ de la route de Tronget. Les places de parking sont orientées dans le sens ancienne boulangerie supérette. Il est décidé de laisser la circulation dans les deux sens, les voitures ne pouvant pas rouler trop rapidement du fait des virages.

APPEL D'OFFRES : CENTRE SOCIO CULTUREL :

Madame le Maire présente les devis des entreprises retenues par la commission d'appel d'offres. L'analyse des dossiers a été faite par le maître d'œuvre.

LOT	ENTREPRISES	MONTANT H.T.
1 - VRD	SARL RSTP + SARL TRANS CHATILLONNAIS	80 415,48 €
2 - Gros œuvre	BOUGAIN	58 984,84 €
3 - Charpente bois - Bardage bois	GRIFFET	127 031,65 €
4 - Couverture bardage métal étanchéité	VIROT	53 615,08 €
5 - Menuiserie aluminium	ALUMETAL	72 408,00 €
6 - Menuiserie bois	DUTOUR	23 680,81 €
7 - Plâtrerie-peinture	AUBERGER Th	52 459,55 €
8 - Faux plafonds	LES PLAFONDS DE MARC	5 046,70 €
9 - Carrelage	AULIBERT	30 960,40 €
10 - Plomberie Sanitaire Chauffage Ventilation	MONTMARSAULT ENERGIE	123 982,97 €
11 - Electricité	CT ELEC	44 063,76 €
12- Espaces verts	DUCHALET	7 759,15 €
	TOTAL HT	680 408,39 €

Concernant le lot 11, électricité, il convient d'ajouter l'option « limiteur acoustique » d'un montant de 3 437.30 € qui est en option

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, retient ces entreprises et l'installation du limiteur acoustique et autorise Madame le Maire à signer le marché

APPEL D'OFFRES : CONSTRUCTION DE LA BOULANGERIE :

Madame le Maire présente les devis des entreprises retenues par la commission d'appel d'offres. L'analyse des dossiers a été faite par le maître d'œuvre.

LOT	ENTREPRISES	TOTAL HT
1 - terrassement -maçonnerie	SABOT	36 734,53 €
2 - charpente	LABEYRIE	11 585,92 €
3 - couverture	BOUGAIN	12 966,72 €
4 - menuiserie intérieure et extérieure	SABOT	13 642,00 €
5 - plâtrerie peinture	MORGAND	24 133,55 €
6 - Electricité	LACHARME	12 900,01 €
7 - Plomberie - ventilation	GIMREILEC	5 991,05 €
8 - Enduit	PINTO	6 533,00 €
9 - Carrelage	CARREAUX 3000	5 744,26 €
	HT	130 231,04 €

Madame le Maire présente les devis des entreprises retenues par la commission d'appel d'offres. L'analyse des dossiers a été faite par le maître d'œuvre.

La décision concernant le lot 10, serrurerie sera prise ultérieurement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, retient ces entreprises et autorise Madame le Maire à signer le marché.

MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION DE LA BOULANGERIE :

Par délibération en date du 26 mars 2009, le conseil municipal avait nommé le cabinet GUERET pour assurer la maîtrise d'œuvre de la construction de la boulangerie. Monsieur GUERET est décédé. Madame le Maire indique qu'il convient de nommer un nouveau maître d'œuvre.

Le Cabinet GUERET a été repris par la Société CITTA dont le siège social est à MARSEILLE. Elle propose d'assurer la maîtrise d'œuvre aux mêmes conditions que celles qui avaient convenues avec le Cabinet GUERET.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir la Société CITTA pour poursuivre la maîtrise d'œuvre et autorise Madame le Maire à signer le marché.

MISSION SECURITE ET ACCESSIBILITE POUR LA CONSTRUCTION DE LA BOULANGERIE :

Madame le maire indique qu'il convient de retenir une entreprise pour assurer la mission sécurité et accessibilité concernant les travaux de construction de la boulangerie. Le devis de la SOCOTEC à YZEURE s'élève à 2 650 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir cette entreprise pour le montant proposé, soit 2 650€ HT.

MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX DE L'AMENAGEMENT DU BOURG :

Par délibération en date du 4 décembre 2008, le conseil municipal avait nommé le cabinet GUERET pour assurer la maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement du bourg. Monsieur GUERET est décédé. Madame le Maire indique qu'il convient de nommer un nouveau maître d'œuvre.

Le Cabinet GUERET a été repris par la Société CITTA dont le siège social est à MARSEILLE. Elle propose d'assurer la maîtrise d'œuvre aux mêmes conditions que celles qui avaient convenues avec le Cabinet GUERET, soit 3.50 % du montant total des travaux réalisés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir la Société CITTA pour poursuivre la maîtrise d'œuvre et autorise Madame le Maire à signer le marché.

DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET ASSAINISSEMENT :

Pour permettre de payer la dernière facture de maîtrise d'œuvre, il manque la somme de 500 €. Madame le Maire propose le virement de crédit suivant :

Compte 1641 emprunt	- 500
Compte 21758, opération 109 assainiss du bourg	+ 500 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte cette modification au budget d'assainissement.

COMMISSION ASSAINISSEMENT :

Madame le Maire propose de constituer une commission communale « assainissement » pour étudier dans un premier temps, le dossier assainissement de la route de Souvigny et le dossier SIVOM. D'autres dossiers peuvent concernant l'assainissement peuvent se présenter durant le mandat.

Les conseillers suivants sont nommés : Mme BERR, Mrs BLANCHET, LEMMET, TUIZAT et POTEAUX.

ADHESION A L'AGENCE NATIONALE POUR LES CHEQUES-VACANCES :

Les familles ont la possibilité de payer les journées au centre d'accueil à l'aide des chèques vacances. Madame le Maire propose que la commune adhère à l'ANCV.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Mme le Maire à signer la convention avec l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances.

ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BOCAGE-SUD AU SIEGA :

Vu l'arrêté préfectoral du 25 avril 2008 approuvant la modification des statuts du SIEGA qui devient Syndicat mixte à la carte ;

Vu la délibération de la Communauté de Communes Bocage Sud du 13 juin 2008 relative à la prise de la compétence « maîtrise d'ouvrage, gestion et entretien des installations d'éclairage public sur les domaines publics et privés de la communauté de communes »

Vu la délibération de la commune de Cressanges datée du 26 juin 2008, validant cette modification statutaire ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} décembre 2008 approuvant la modification des statuts de Bocage Sud ;
Vu la délibération de la Communauté de Communes Bocage Sud du 12 décembre 2008 approuvant l'adhésion de Bocage Sud au SIEGA dans le cadre de cette nouvelle compétence et notamment pour les installations d'éclairage public mises en place sur les zones d'activités intercommunales ;
La Commune de CRESSANGES approuve l'adhésion de la communauté de communes Bocage Sud au SIEGA.

VENTE DE TERRAIN : Délibération qui annule et remplace celle du 2 juillet 2009 ayant le même objet :

Madame le Maire propose de vendre à Monsieur Michaël ROCHELOIS, domicilié 6 rue Saint-Julien à CRESSANGES (Allier) une partie du terrain acheté dernièrement à Monsieur BUACHE. La division du terrain a été faite par le cabinet de géomètre expert BGN.

Il s'agit des parcelles cadastrées :

AE 349 de	10 903 m ²
AE 80 de	<u>785 m²</u>
	11 688 m ²

Le prix proposé est de 1 € le m² soit 11 688 €, somme à laquelle il conviendrait d'ajouter 1/3 des frais de géomètre payés par la commune pour diviser la parcelle cadastrée AE n° 293, la parcelle AE 349 provenant d'une partie de la division de cette parcelle. La commune peut établir l'acte administratif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de vendre les deux parcelles AE 349 et AE 80 d'une surface totale de 11 688 m² à 1 € le m², soit 11 688 €.
- de faire supporter 1/3 des frais de géomètre à l'acheteur, soit 637.80 €, ce qui porte à vente à 12 325.80 €.
- que la clôture soit à la charge de l'acquéreur.

Madame le Maire est autorisée à signer l'acte administratif.

L'acquéreur devra s'acquitter des taxes auprès des impôts.

REFECTION DES FACADES DU BOURG :

Suite à la délibération prise en date du 26 juin 2009, des propriétaires de maisons d'habitation situées dans le bourg ont déposé une demande d'aide pour ravalier leurs façades.

La commission communale, après examen, a donné un avis favorable aux dossiers de :

- Monsieur Bernard BOUGAREL
- Monsieur Zeljko ZEMLJAK

Monsieur ZEMLJAK a fait une demande de déclaration préalable auprès de Mme le Maire. Il est actuellement en instruction auprès des services de la DDE.

Une aide communale de 300 € chacun leur sera notifiée après accord de la commission départementale.

DIVERS :

- bals des conscrits :

Les bals de conscrits sont prévus les 19 septembre et 21 novembre 2009. Par délibération du conseil municipal en date du 7 mai 2009 et arrêté municipal en date 11 mai 2009, les bals en nocturne avaient été suspendus. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à titre exceptionnel, d'autoriser ces deux bals. Une convention de location sera établie entre la mairie et le président des conscrits. Une attestation d'assurance responsabilité civile devra être fournie.

- panneau de lieu-dit :

Un panneau de lieu-dit « Les Petites Campagnes » sera installé devant la propriété de Monsieur et Madame HUREL.

- Mme VOUTA, directrice de l'école, occupant à titre personnel un local communal, offrira un jeu pour l'école en compensation de ses frais d'eau et électricité.

- Pont des Ebaudis :

Un alternat est mis en place sur la RD 65 jusqu'au 30 octobre.

- Commémoration à la stèle du Parc :

Monsieur RIBIER fait remarquer que le conseil municipal n'était pas représenté cette année lors de la commémoration au Parc en juillet

- Rentrée scolaire :

Madame LACARIN demande à Madame le Maire comment s'est déroulée la rentrée. Madame le Maire indique qu'elle s'est déroulée dans de très bonnes conditions avec l'ouverture d'une troisième classe. Sont scolarisés à Cressanges : 27 enfants de maternelle, 19 CP et 22 CE2.